



Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	40
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	3
Nombre de votants	38
Date de la convocation	22/05/2026
Certifié exécutoire le	02/06/2026
Date d'affichage	04/06/2026
Envoyé en préfecture le	04/06/2026

Le premier juin deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes d'Affieux, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BAYLE Christophe, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUDIN Olga, CASSAN Stéphanie,

CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUBOIS Céline, DUPUY Nathalie, DUVAL Patrick, ENSERGUEIX Jean-François, GIOUX Sylvain, GUSTIN Fabienne, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MAZALEYRAT Agathe, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PLAS Philippe, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, COIGNAC Sébastien, GOUMOT-LABESSE Lionel, SENEJOUX Philippe.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine.

EXCUSES : BERNARD Sylvain (donne procuration à ENSERGUEIX Jean-François), BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), GARAIS Daniel (représenté), LARIVIERE Chrystel (représentée), LEGRAIN Olivier, PEYRAMAURE Pierre (représenté), VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane.

Secrétaire : PETIT Christophe.

70-2026 Subvention à l'association « musée des arts et traditions populaires de Haute-Corrèze »

Il est demandé à Mme Corinne LEFEVRE de quitter la salle, partie prenante sur le sujet évoqué.

Le Président explique que les membres du bureau n'avaient pas accordé de subvention cette année à cette association, car la dénomination de l'entité sur le formulaire de demande était « Musée de Treignac ». En effet, les subventions ne sont accordées que si l'association rayonne au niveau intercommunal.

À la suite de ce refus, Mme LEFEVRE a adressé un mail à la Communauté de Communes, indiquant que la dénomination était « Musée des arts et traditions populaires de Haute-Corrèze » et que son rayonnement ne se limitait pas à Treignac.

Sa demande a donc été revue en réunion de bureau, qui a décidé de lui octroyer une subvention de 500€.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 35 voix pour, 1 contre, 1 abstention, décide

- d'octroyer une subvention de 500€ à l'association « Musée des arts et des traditions populaires de Haute-Corrèze »

Fait à Treignac le 04/06/2026
Le Président Philippe JENTY

